

La parcelle cadastrée n° 631 élit en zone constructible
sur le plan constructif d'occupation des sols.
Postérieurement à un examen formel qui dispose encore
des voies et réseaux, route, électricité, etc.

Cette parcelle est celle qui D'origine du n° 632
m'appréhendait mais la parcelle n° 631 est maintenant
le site des bâtiments car il n'y a rien là.

Je ne peux rien faire pour des bâtiments.
Je souhaitais que cette parcelle soit en zone constructible
un PLU de l'époque.

Jean Bély
le 18/01/2018

BRENÉOL Dominique - lieu dit "garnou" - 46340 - Lavacantie
le 20 juillet 2018

J'apprécie l'établissement de ce PLU en accord avec la
municipalité de Lavacantie.
y habite à garnou et je ne souhaite pas l'extension de la
carrière d'Imerys, ou de toute autre société minière
dans les verges à garnou du Frau, ainsi que sur toute
autre zone de lavacantie.

Brenéol

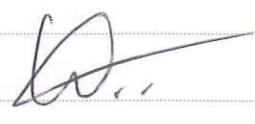
le 20 juillet 2018

Trucart Richard - lieu dit "Garnou" Montalcy 46340 Lavacantie
le 20 juillet 2018

Je voudrais la carrière dans un dimensionnement
le PLU. Nous sommes inquiets par rapport aux permis
que les permis de l'état ~~étaient~~ exercent sur la
commune pour faire adapter l'extension de la carrière

Imerys sur les verges à garnou. D'autant plus inquiet
que les travaux d'aménagement de mise en place

des tapis chargés d'administrer les matériaux dans l'usine ont déjà commencé. Surpris aussi que les travaux aient commencé alors que la procédure de demande d'extension n'est pas aboutie. Inquiets aussi pour les investissements que nous avons réalisés sur notre lieu de vie qui se trouve être au plus près de cette demande d'extension (600 m)



M. Philippe d'Agier - Directeur site IMERYS Quartz et Sable du LOT.

Le 20 Juillet 2018 à 15h00.

Remis ce jour en main propre à M. Faivre, Commissaire Enquêteur, les observations d'IMERYS relatives au projet de PLU de Lavercantière. 1 courrier et 6 pièces jointes.

Imerys demande la prise en compte dans le PLU à adopter de l'activité carrière existante sur la commune de Lavercantière, de la ressource quartz identifiée sur le périmètre de la commune et du périmètre de l'extension sollicitée par Imerys.

Tous les éléments justifiant et étayant cette requête sont détaillés dans la note jointe + annexes.

20/07/2018

Philippe d'Agier